

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Civaux-Du-combustible-manipule-malgre-un-systeme-de-protection-en-partie-HS>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Civaux : Du combustible manipulé malgré un système de protection en partie HS**

10 septembre 2021

France : Civaux : Du combustible manipulé malgré un système de protection en partie HS

Le 9 septembre 2021, l'exploitant de la centrale nucléaire de Civaux a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à la détection tardive de l'indisponibilité de l'automatisme de fermeture de la ligne d'aspiration du circuit PTR qui assure le refroidissement de la piscine d'entreposage du combustible. C'est une manœuvre d'EDF qui a causé cette indisponibilité, mais l'industriel ne s'en est pas rendu compte avant le lendemain. Des manipulations de combustible étaient en cours et se sont poursuivies. Toute manipulation de combustible nucléaire doit pourtant cesser dans l'heure en cas d'indisponibilité sur le système PTR.

Ce que dit l'ASN :

Réalisation de manutention de combustible malgré l'indisponibilité partielle d'un système de protection

Publié le 14/09/2021

Centrale nucléaire de Civaux Réacteurs de 1450 MWe - EDF

Le 9 septembre 2021, l'exploitant de la centrale nucléaire de Civaux a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à la détection tardive de l'indisponibilité de l'automatisme de fermeture de la ligne d'aspiration du circuit PTR.

Le système de traitement et de réfrigération (PTR) assure le refroidissement de la piscine d'entreposage du combustible. Il est équipé d'un automatisme permettant d'isoler sa ligne d'aspiration dans la piscine d'entreposage du combustible en cas de baisse du niveau de celle-ci. Cet

automatisme est commandé par deux voies électriques redondantes.

Les règles générales d'exploitation prévoient qu'en cas d'indisponibilité d'une des voies électriques commandant cet isolement automatique, les manutentions de combustible dans la piscine d'entreposage soient arrêtées sous une heure.

Le 6 septembre 2021, le réacteur était à l'arrêt pour maintenance et renouvellement du combustible. A 23h05, l'exploitant a réalisé la consignation d'un départ électrique dans le cadre de la mise en œuvre d'une modification de son système d'alimentation électrique.

Le 7 septembre à 7h28, l'équipe de conduite a identifié que la consignation réalisée la veille rendait indisponible une voie de commande de l'isolement automatique de la ligne d'aspiration du circuit PTR. Elle a également constaté que la consignation avait été réalisée alors que des manutentions du combustible étaient en cours dans le bâtiment combustible. Celles-ci se sont arrêtées environ deux heures et demi après la pose de la consignation. L'exploitant a donc identifié a posteriori que les règles générales d'exploitation n'avaient pas été respectées.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement.

Toutefois, l'événement a affecté la fonction de sûreté liée au refroidissement du réacteur.

En raison de sa détection tardive, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Le 7 septembre, l'exploitant a réalisé les travaux prévus et retrouvé la disponibilité des deux voies électriques commandant l'isolement automatique de la ligne d'aspiration du circuit PTR.

<https://www.asn.fr/l-asn-controle/actualites-du-controle/installations-nucleaires/avis-d-incident-des-installations-nucleaires/manutention-de-combustible-malgre-l-indisponibilite-partielle-d-un-systeme-de-protection>

Ce que dit EDF :

Détection tardive du non-respect d'une spécification technique d'exploitation (STE)

Événement sûreté

Publié le 10/09/2021

Détection tardive du non-respect d'une spécification technique d'exploitation (STE)

Le pilotage d'un réacteur s'inscrit dans un cadre de prescriptions, parmi lesquelles les spécifications techniques d'exploitation (STE), qui recueillent l'ensemble des règles à respecter pour la conduite des installations.

Le 6 septembre 2021, les équipes d'exploitation de la centrale de Civaux consignent [1] un tableau électrique, dans le cadre d'une modification de l'installation programmée sur l'unité de production n°1, alors en arrêt pour maintenance.

La pose de cette consignation rend partiellement indisponible l'automatisme de fermeture

du système de traitement et de refroidissement de la piscine d'entreposage du combustible en cas d'atteinte d'un niveau bas. Des opérations de manutention combustible sont par ailleurs en cours dans le bâtiment combustible et se poursuivent jusqu'au lendemain.

La conduite à tenir décrite dans les STE en cas d'indisponibilité du départ électrique consigné demande d'**arrêter les manutentions combustibles sous une heure**. Le 7 septembre 2021, les équipes s'aperçoivent du non-respect de cette spécification technique d'exploitation durant la période de finalisation des opérations de déchargement du combustible.

Cet événement n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté de l'installation : aucune baisse anormale du niveau de la piscine d'entreposage du combustible n'ayant eu lieu.

En raison de sa détection dite tardive, la centrale nucléaire de Civaux a déclaré ce non-respect des spécifications techniques d'exploitation le 9 septembre 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire comme un événement significatif de sûreté de niveau 1 (anomalie) sur l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-civaux/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-civaux/detection-tardive-du-non-respect-d-une-specification-technique-d-exploitation-ste>

Notes

[1] **La consignation** est une procédure de mise en sécurité d'une installation. Elle vise à neutraliser les sources d'énergie pendant une opération de maintenance ou de réparation d'un matériel. Les réparations s'effectuent alors en toute sécurité.